

Comité de Pilotage local n° 3 des sites Natura 2000 FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

17 avril 2015

**Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR)
Salle des fêtes de LEVIE (2A)**

--

Compte-rendu

Présents :

LECCIA	Sébastien	OEC	0495481178	leccia@oec.fr
MARCELLSI	Pierre Frédéric	Président de la CCAR		
SANCHIS	Jean-	ONCFS		frederic.sanchis@oncfs.gouv.fr
DIROSA	Michel	Pôle Environnement CD2A	0679321720	jean.michel.dirosa@cg-corsedusud.fr
SALOMON	Jean	Sous-préfet de Sartène	0495111261	jean.salomon@corse-du-sud.gouv.fr
DURET	Jean Yves	CD2A		jean-yves.duret@cg-corsedusud.fr
RECORBET	Bernard	DREAL de Corse	0495517980	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
VINCENTI	Virginie	DREAL de Corse	0495517981	virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr
MURACCIOLE	Stéphane	ONF		stephane.muracciole@onf.fr
GIORGI	François	Maire de Zonza		
FERRU	Jean Loup	ONF		Jean-loup.ferru@onf.fr
MINCHELLI	Santa	PNR de Corse	0618460689	santamin@orange.fr
CHARRIER BAUDAT-	Jessica	CEN Corse	0632334681	jessica.charrier@espaces-naturels.fr
FRANCESCHI	Julien	CEN Corse	0630866691	jbaudat.franceschi@espaces-naturels.fr
PANAÏOTIS	Christophe Jean	OEC		panaiotis.c@oec.fr
BIANCUCCI	François	OEC		biancucci@oec.fr
BALESI	Roselyne	Maire de Quenza		
SANGES	Véronique	CCAR		
AUDEVAL	Hubert	CORSEXPERTISES	0609390405	contact@corseexpertises.com
CASALTA	Thomas	Agence VISU	0628503294	t.casalta@agencevisu.com

Excusés : Jean TOMA (Maire de Sari-Solenzara), Sylvain LAUX (DDTM 2A), Laetitia HUGOT (CBNC).

Introduction des élus et de M. le sous-préfet :

Roselyne BALESI, Maire de Quenza, co-présidente du COPIL, Pierre MARCELLSI président de la CCAR, se félicitent de la finalisation du DOCOB, en rappelant que ce document n'est qu'un guide pour la gestion des sites Natura 2000 et appellent de tous leurs souhaits la mise en place des actions prévues qui vont être présentées par les bureaux d'études.

Jean SALOMON, sous-préfet de Sartène, souligne à son tour l'importance de voir les actions préconisées mises en œuvre sur le terrain.

Ordre du Jour :

Sébastien LECCIA, chargé du suivi des sites Natura 2000 à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) rappelle la validation du diagnostic lors du précédent COPIL du 20 février 2015 et expose ensuite l'ordre du jour :

- Validation des fiches actions des DOCOB,
- Validation des documents finaux, sous réserve de la prise en compte des remarques qui ressortiront de la présente réunion ;
- Questions diverses.

Présentation du diagnostic par l'Agence VISU et le cabinet Corsexpertises :

Les fiches actions sont présentées. Au fil de la présentation un certain nombre de remarques sont formulées. Celles-ci sont compilées dans le tableau suivant.

Nom (Organisme)	Remarques	Conséquences pour le DOCOB
CBNC	Signale que l'habitat à lf risque de ne plus être d'intérêt communautaire.	- Aucun changement (demande DREAL)
ONCFS	Signale que le programme LIFE s'est terminé en 2007, demande de faire référence au programme de recherche et développement en cours	
CD 2A	Mesure A1 : s'interroge sur la signification « d'engager un effort particulier dans l'ouverture des ZAL ». Insiste sur le fait que l'ouverture des ZAL est liée à une réflexion de combustible et que pour autant, un travail est déjà fait avec le CBNC sur le brûlage dirigé et sur la reprise de la végétation	
CBNC	Complète les propos du CD2A en indiquant qu'il existe une procédure ou le CBNC passe avant les travaux d'ouverture de ZAL afin de définir un cadre de travail	
CD 2A	Suite à l'échange précédent, propose de modifier l'intitulé de la mesure A1 par « conforter la préservation de la biodiversité)	Prise en compte de la remarque
ONF	Modifier l'intitulé de la mesure A4 en « Amélioration en faveur du Mouflon »	Prise en compte de la remarque
PNRC	Ne pas oublier le cerf qui risque de voir son aire de répartition s'étendre dans les limites des sites Natura 2000.	Prise en compte de la remarque
CENC	Signale que sur le Cuscione, les fiches actions sont énormément liées au travail de la Chambre d'Agriculture. Encourage le regroupement des deux DOCOB pour un travail conjoint. Demande de mettre en annexe le détail des actions en faveur du pastoralisme sur le DOCOB du Cuscione. Signale enfin qu'il engage un gros travail de proximité pour réfléchir à comment gérer les autres espèces animales pour lister un ensemble de solutions à destination de la CCAR.	Prise en compte de la remarque
ONF	Concernant la Sitelle et les Chiroptères, demande à ce que dans le cadre Natura 2000, la fiche action propose un travail de détail sur les arbres biologiques entre géolocalisation et approche descriptive (définition de l'habitat...). En effet, à l'heure actuelle les arbres biologiques sont identifiés et comptabilisés mais pas détaillés. A15, B1 « Identification et géolocalisation des arbres favorables à la biodiversité »	Prise en compte de la remarque

ONCFS	Chat : Aucune certitude sur sa présence, campagne d'échantillonnage effectuée, prélèvement(s) en 2013, aucun en 2014, donc présence possible mais pas avérée. Mesure C2. Quid de l'installation d'un troupeau Caprin sur le site ?	Prise en compte de la remarque pour le chat
Bureau d'étude	Rappel effectivement que l'ONF a reçu une demande de concession, mais plus en aval du site Natura 2000, cette question avait déjà été évoquée en GT sans appeler de remarques particulières	
Président CCAR	Mesure C4 : plus que contrôler, c'est organiser le flux	
ONCFS	Mesure D1 : rappel l'existence d'une charte graphique, élaborée et utilisée pour la conception des panneaux d'informations déjà existants. Demande donc le respect de cette charte.	
Président CCAR	Indique qu'il en est de même pour la CCAR.	
Sous Préfet	Mesure D4 : s'interroge sur la probabilité de voir s'installer de façon pérenne le Gypaète sur le site.	
PNRC	Indique que le Gypaète a été repéré sur le site quatre jours avant le COPIL.	
DREAL	Demande la création d'une fiche spécifique sur le développement des itinéraires pédestres en plus des fiches C3 et C4	
CD 2A	Appui la remarque de la DREAL en insistant sur le danger de la multiplication des sentiers au regard de l'exposition au risque incendie. Signale tout de même qu'il n'existe aucune demande de nouvel itinéraire et qu'il n'en est pas prévu au Plan de Sentier de Randonnée. Demande la mention du Plan dans le DOCOB	

Conclusion :

Après interrogation des présents, Sébastien LECCIA, propose la validation des documents sous réserve de prise en compte des remarques formulées au cours du COPIL.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, la validation est approuvée.

Sébastien LECCIA, félicite les BE pour la qualité du travail réalisé, remercie les acteurs présents pour leur participation et leur implication.